

LA VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
(19 600 habitants - membre de Nantes Métropole)

Recrute des

AGENTS RECENSEURS

*dans le cadre d'un contrat à durée déterminée :
du 06 janvier au 24 février 2020*

Missions :

Dans le cadre du recensement annualisé de la population, réalisation d'enquêtes auprès des habitants. Le recensement se fait principalement et prioritairement par internet. Chaque agent recenseur se voit confier 200 à 240 logements à recenser.

Profil :

- Capacité à assimiler concepts et règles du recensement présentés par l'INSEE au cours d'une formation obligatoire (semaines 02 et 03 de 2020),
- Qualités relationnelles,
- Aisance avec internet,
- Discrétion, neutralité, respect du secret professionnel
- Rigueur, méthode
- Patience et ténacité
- Disponibilité (en particulier le soir entre 17h et 20h, ainsi que le mercredi et le samedi toute la journée)
- Stabilité dans la mission pour la période considérée

Rémunération : 8€ par logement enquêté
35€ la demi-journée de formation.

Divers : Moyen de locomotion motorisé fortement conseillé (indemnisation réglementaire des frais)
Téléphone portable fourni par la Ville pour le temps de la mission

Merci d'adresser candidature accompagnée d'un cv détaillé à :
Monsieur le Maire
Hôtel de ville
BP 4409 - 44244 La Chapelle-sur-Erdre cedex
ou svppersonnel@lachapellesurerdre.fr

avant le 15 novembre 2019

Contact : Pierre BOISSON – Service Action Foncière et Affaires Juridiques
tél 02.51.81.87.27 mel : pierre.boisson@lachapellesurerdre.fr